

Le 17 juin 2021



Le Synofdes fait entendre sa voix

Assemblée Générale du Synofdes du 11 juin. Le Synofdes a tenu son assemblée générale le 11 juin dernier. Celle-ci a été l'occasion de dresser un état des lieux du secteur après une année 2020 qui pour être chaotique, a aussi montré une remarquable capacité d'adaptation de très nombreux adhérents à travers le développement accéléré de la multimodalité. De l'avis général, cette crise a aussi été un révélateur de ce qui doit être amélioré dans la relation entre les organismes de formation et les différents financeurs interrogeant des modalités d'achat qui doivent s'adapter aux évolutions qui se dessinent. Concernant la vie de la branche, le Synofdes s'est félicité d'avoir contribué à renouveler le dialogue social dans ce nouvel environnement constitué par les évolutions post crise qui s'annoncent et qui interroge l'évolution des compétences de tous les salariés du secteur.

Relance enquête. La [branche des organismes de formation](#) lance une enquête inédite sur le CDI Intermittent. Les résultats de l'enquête serviront à évaluer les besoins d'une éventuelle renégociation de l'accord de branche sur ce contrat.

Ainsi, votre réponse à ce questionnaire est essentielle, que vous ayez des salariés en CDI ou pas !

[Lien vers l'enquête à destination des employeurs : ici](#)

[Lien vers l'enquête à destination des salariés : ici](#)

Cette enquête est totalement anonyme et vos réponses resteront strictement confidentielles.

Actu région

Grand Est : les équipes de la région et le Synofdes ont engagé des échanges mensuels afin de partager les enjeux et les conditions de réussite de la transformation de l'offre de formation. Le RV de ce 16 juin a été consacré aux besoins d'appui à l'ingénierie de formation et aux expérimentations menées dans le cadre du dispositif "Itinéraire compétences". Pour en savoir plus sur ce dispositif : [ici](#). Prochain RV fin septembre. Vous êtes implanté dans cette région, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre délégué, Claude Geoffroy, grandest@synofdes.org



Actualités générales

Déroulement des épreuves certificatives pour :

- **le Ministère de l'Enseignement supérieur :** [Sur le site du ministère](#)
- **le Ministère du travail :**
 - Prorogation de certaines mesures dérogatoires 2020, jusqu'au 31 décembre 2021
 - Adaptation de la composition des jurys et de l'organisation des périodes de formation effectuées en entreprise
 - Adaptation de l'organisation des sessions d'examen des titres professionnels du secteur de la conduite routière

En savoir plus : Lien vers le site du ministère [ICI](#) et Arrêté du 14 avril 2021 [là](#)

Précisions sur les données et les modalités de leurs transmissions au système d'information du CPF par les organismes certificateurs. La Caisse des Dépôts est mandatée par le Ministère du Travail pour collecter, à compter du 1er juillet 2021, les données des titulaires de certifications inscrites auprès des répertoire

nationaux (RNCP et RS) et gérées par France compétences. Ces données seront transmises au système d'information du compte personnel de formation (CPF) géré par la Caisse des Dépôts. Un [arrêté du 21 mai](#) relatif à la transmission du système d'information du CPF des informations relatives aux titulaires des certifications enregistrées aux répertoires nationaux fin d'encadrer le périmètre de la collecte des données a été publié le 9 juin 2021. Pour plus d'informations [cliquez ici](#).

Pas de changement concernant le montant des enveloppes attribuées aux régions au titre de l'apprentissage en 2021. Ce sont respectivement 138 M€ et 180 M€ qui seront répartis par France compétences entre les régions au titre du soutien au fonctionnement et à l'investissement dans les CFA en 2021, soit des montants identiques à ceux de 2020. En vue du versement de ces sommes, France compétences s'apprête à conclure avec chacune des régions et collectivités de Corse et d'outre-mer des conventions dont le projet de modèle type a été validé par son conseil d'administration du 27 mai 2021. Établie sur une base annuelle, cette convention est légèrement enrichie quant aux indicateurs de suivi.

Côté employeur

CPF : un délai minimum entre l'inscription et l'entrée en formation a été fixé. À compter du 10 juin 2021, **il ne sera plus possible, dans le cadre du CPF, de s'inscrire à une formation qui débute dans moins de 11 jours ouvrés.** Ce changement, annoncé par la Caisse des dépôts, vise à donner plus de temps aux titulaires du compte pour revenir éventuellement sur leur choix. Ce délai sera inscrit dans la prochaine version des conditions générales et particulières d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation. [Pour plus d'informations, cliquez ici](#).

COVID19 :

- **Organisation et fonctionnement des restaurants d'entreprise :** le protocole relatif à la restauration collective a été actualisé le 9 juin 2021. [Vous pouvez le retrouver ici](#).
- **Retour en entreprise des télétravailleurs :** le réseau Anact-Aract a produit une série de conseils destinés aux chefs d'entreprise pour accompagner le retour des télétravailleurs sur site dans de bonnes conditions. [Pour plus d'informations, cliquez ici](#).

Congé paternité : Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant passera de 11 à 25 jours calendaires à partir du 1er juillet 2021. En effet, pour les naissances intervenant à compter de cette date, ou pour celles qui, intervenant plus tôt, étaient prévues à compter de cette date, le congé paternité passerait à 25 jours calendaires pour un enfant ou à 32 jours calendaires en cas de naissances multiples. Le congé de naissance de 3 jours à la charge de l'employeur continue de s'ajouter au congé paternité (soit 28 jours ou 35 jours en tout). Une partie du congé de paternité sera obligatoire. Il sera composé :

- D'une période de 4 jours calendaires obligatoires consécutifs, suivant immédiatement le congé de naissance ;
- D'une période de 21 jours calendaires facultatifs, portée à 28 jours calendaires en cas de naissances multiples.

Ressources et perspectives

Le Panorama social et économique de la branche des organismes de formation est consultable [ICI](#)

Agenda

Rencontres régionales du Synofdes : La délégation Ile-de-France du Synofdes vous invite le 29 juin de 9h à 10h30.

Au programme : actualités institutionnelles, réflexions sur l'unité d'œuvre de la formation, RGPD et nouvelle classification. Vous inscrire : [ici](#)

Cycle Transfo Digitale - Le prochain webinaire se tiendra le 13 juillet, de 9h à 10h. Frédérique Darnatigues & Yves Mesplé apporteront des éclairages sur le **"Pourquoi et comment impliquer ses équipes ?"** Vous inscrire : [là](#)

Cycle Remue-Méninges. Le 8 juillet de 17 à 18h, "Quel avenir pour les contrats en alternance ?" Ce Webinaire sera animé par Marie-Hélène Cauet du cabinet Boumendil et Elodie Salin du Synofdes. Il est réservé aux adhérents du Synofdes.

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SYNOFDES.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2021 SYNOFDES